

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-09 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015  
~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2015**  
**PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT - PLAN D' ACTIONS 2015**

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Étaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIERE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu la Loi de Grenelle 2 qui donne un cadre à la mise en place de Plan Climat Energie Territorial (PCET) par les territoires

Vu l'engagement du Pays dans un Agenda 21 intègre un volet climat-énergie qui peut être développé par le PCET. Celui-ci est le cadre d'actions qui visent à maîtriser les consommations d'énergie, augmenter la production d'énergie de sources renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Vu le diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique du territoire réalisé en 2014

Considérant qu'il convient maintenant de finaliser la stratégie du PCET et son plan d'actions visant la réduction d'émissions de GES et l'adaptation au changement climatique,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés



✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses (TTC)			Recettes (TTC)		
Postes	Montants en €	% du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en €	% du coût prévisionnel de l'opération
Affectation 0,2 etp	8800	73,33	Conseil Général	5000	41,67
Charges générales dont:					0,00
<i>Prestations de services</i>	2500	20,83			
<i>Réceptions</i>	500	4,17			
<i>Déplacements</i>	200	1,67			
total des dépenses fonctionnement	12000	100%	Total des subventions publiques	5000	
Investissements	0	0%	Autofinancement	7000	58,33
Total des dépenses d'investissement	0	0%	Total des autres financements	12000	
Coût total du projet	12000	100%	Montant total des recettes	12 000	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier le plan de financement dans la limite du montant total fixé
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

